

*AVIS PUBLIC*

---

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

Que le règlement 2019-519 déterminant les compensations pour les services aux propriétaires, relatifs à la distribution en eau potable, aux égouts, à la sécurité publique, à la Sûreté du Québec ainsi qu'à la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques et au projet Brancher Antoine-Labelle pour l'exercice financier 2020 a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, à laquelle il y avait quorum.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville à L'Ascension. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures affichées à l'entrée de l'hôtel de ville.

Donné à L'Ascension, ce 17 janvier 2020

Jean-Raymond Dufresne

Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim